

**3ème Concours Photo “Jeunes Focales”
BRIGUEIL-LE-CHANTRE**

Règlement du concours photo

La commune de Brigueil-le-Chantre et l'association 'Avenir et Patrimoine' organisent, avec l'aide de la CCVG, un concours photo sur le thème : « ***les fleurs sauvages du territoire*** »

1. Les participants doivent résider sur l'une des 55 communes de la CCVG et être âgés de moins de 25 ans à la date de clôture des envois
2. Les photos doivent être prises sur le territoire de la CCVG
3. Format des photos 2/3, résolution minimum 2000x3000
4. 2 photos maximum par participant
5. Date limite d'envoi des photos et du dossier le 20 mai 2023
6. Informations à joindre à votre envoi par mail :
 - *nom, prénom, adresse, date de naissance
 - *lieu où la photo a été prise
 - *autorisation de publication par la commune de Brigueil-le-Chantre
7. Envoyer l'ensemble par mail à : [***concoursphoto.blc@gmail.com***](mailto:concoursphoto.blc@gmail.com)
8. Les 10 gagnants seront avertis par mail au mois de juin 2023
9. Les 10 photos sélectionnées seront exposées dans les rues de Brigueil-le-Chantre, pour une exposition libre et permanente pendant 1 an, à compter du 1er juillet 2023.
Le premier prix recevra un abonnement d'un an à la revue « ***Image et Nature*** »
10. A la fin de l'exposition, les photos seront offertes à leurs auteurs, qui viendront les chercher à la mairie de Brigueil-le-Chantre
11. Contact : Eric Allard 06.65.92.66.80